

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix du mois de juillet,

A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 4 juillet 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Lydie LAB, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Peggy CORNEILLE, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Alexandre PANTEL donne procuration à Alexandre MONNET, Françoise VIPREY donne procuration à Bertrand LOUVET, Catherine RACINE donne procuration à Francine MISERE, Véronique TATU donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Bernadette DELAVELLE, Brigitte COURTET, Gérard GENTIT, Nadège MOUGIN, Julien NAEGELEN, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal GODIN, Sonia BOICHAT, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN, Léon BONVALOT représenté par Peggy CORNEILLE

Absents : Sébastien PARENT, François JACQUOT, Sébastien WOLFF, Yves-Marie PARENT, Francine LA PENNA, Jérôme BOILLON, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Bertrand LOUVET

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 41	Ayant pris part à la délibération : 49
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-07-08	Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide à l'immobilier d'entreprise : attribution d'une subvention à la SARL GARAGE DU LION
---	--

Vu la délibération n° 2023-10-10 actant la délégation de la compétence d'octroi des aides au Département du Doubs,

Vu la délibération n° 2023-12-06 du 14 décembre 2023 modifiant le règlement d'intervention « Aide à l'immobilier d'entreprise »,

Vu la demande d'aide financière formulée par la SARL GARAGE DU LION le 23 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 23 juin 2025,

Vu le dossier complet réceptionné le 24 avril 2025,

Vu l'accusé de réception transmis à l'entreprise le 25 avril 2025 autorisant le début des travaux,

La SARL GARAGE DU LION sise 2 rue du Stade à Maîche, gérée par FORTIER Damien, FORTIER Adrien et FORTIER Dominique, a sollicité la CCPM pour pouvoir prétendre à une subvention dans le cadre du dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise ». Une réflexion stratégique a été engagée quant à l'évolution de l'établissement pour faire face à une augmentation significative de l'activité.

Ce projet d'extension comprend :

- L'agrandissement de l'atelier de carrosserie de 157 m²
- La création d'une zone de stockage couverte pour les véhicules d'occasion.

Un marché de travaux privé a été réalisé pour un montant total estimé de **679 600 € HT** avec l'entreprise « L'AUBE » située à MEROUX.

Au regard du dossier de demande de subvention déposé, il s'avère que le projet précité est éligible au dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise ».

En complément du potentiel versement du Département du Doubs à hauteur de 50 000 € (10 % de l'assiette éligible plafonné à 50 000 €), il est proposé que la Communauté de communes accorde à la SARL GARAGE DU LION une aide de **5 000 €** (5 % de l'assiette éligible plafonnée à 5 000 €) au regard des critères énoncés dans le règlement d'intervention approuvé lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023, le versement de la CCPM conditionnant celui du Département.

Dans le cadre de la délégation d'octroi de l'aide au Département du Doubs, il est rappelé que le Département versera la totalité de l'aide (part CCPM et part Département) à l'entreprise. Le Département transmettra par la suite un titre de recette à la CCPM.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à soutenir le projet de la SARL GARAGE DU LION à hauteur de 5 000 € et à TRANSMETTRE cette demande au Département. Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, le Département notifiera directement à l'entreprise la part d'aide décidée par l'EPCI, complétée de celle accordée par le Département.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-200073997-20250710-DEL_2025_07_08-DE



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr